HCQ : le Professeur Raoult saisit le Conseil d'État !

Abderrahim DERRAJI - 2020-11-05 08:57:23 - Vu sur pharmacie.ma

Le Pr Didier Raoult a déclaré le mercredi dernier qu'il a déposé un recours devant le Conseil d'État afin de contester la décision de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM-France) qui a donné une réponse défavorable à la demande de RTU (Recommandations temporaires d'utilisation) de l'HCQ dans la prise en charge de la maladie Covid-19 formulée par l'IHU (Institut hospitalo-universitaire) de Marseille. «Je ferai appel en Conseil d'État et j'ai décidé d'attaquer le directeur de l'ANSM, car il joue un jeu dangereux pour la santé des Français», a indiqué le Pr Raoult dans une vidéo publiée sur le site de l'IHU Méditerranée Infection. Me Fabrice Di Vizio avocat du Pr Raoult, a déclaré à l'AFP que la requête en annulation devant le Conseil d'État a été déposée en fin de semaine dernière » Une plainte au pénal pour prise illégale d'intérêts et mise en danger de la vie d'autrui visant le directeur de l'ANSM, Dominique Martin, serait en cours de préparation d'après le même avocat.